



Conditions générales de vente du billet cadeau Théâtre de Saint-Maur



- Le billet cadeau est utilisable sur toutes les propositions de la saison 2019/2020, précisément valable du 25/09/2019 au 16/05/2020 dans la limite des places disponibles.
- L'utilisation d'un billet cadeau Théâtre de Saint-Maur ne peut se faire qu'au guichet ou par téléphone aux horaires d'ouverture de la billetterie.
- Un billet cadeau Théâtre de Saint-Maur constitue un mode de règlement valable en une fois sur toutes les propositions de la saison 2019/2020.

Il est possible de cumuler plusieurs billets cadeaux Théâtre de Saint-Maur. Aucun avoir ni rendu de monnaie ne peut avoir lieu.

- En cas de perte ou de vol des billets-cadeaux Théâtre de Saint-Maur, aucun duplicata ne sera délivré et aucun remboursement ni avoir ne sera effectué. Aucun remboursement n'est effectué si vos billets cadeaux Théâtre de Saint-Maur n'ont pas été utilisés avant la date limite d'utilisation.
- Chaque billet cadeau comporte un numéro qui lui est propre ; ce code est à transmettre à l'accueil billetterie du Théâtre lors de l'achat des places, pour valider cet achat.